

COMMUNE DE LAURENS

34480

**Séance du CONSEIL MUNICIPAL du 10 AVRIL 2013
COMPTE RENDU**

Présents : Mmes Odette BOYER (Arrivée à 18H25), Céline CABANEL, Geneviève JALBY, et Annick ROMERO.
MM. François ANGLADE, Louis GRAVIERE, Jacques LUGAGNE, Patrice LAFFOND et Pierre SALS.

Absents : M. Patrick CIANCIO **pouvoir** à François ANGLADE
M. Olivier ESPIE
M. Yves LUCAS **pouvoir** à Patrice LAFFOND
Mme Patricia ROGET **pouvoir** à Céline CABANEL

Céline CABANEL est désignée **secrétaire de séance**.

1°) Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2013

Aucune observation n'étant formulée, le **procès verbal est adopté à l'UNANIMITÉ**.

2°) PARC DE LA SOURCE – Réfection du terrain – Travaux supplémentaires

M. le Maire rappelle qu'un devis de l'entreprise ROQUES a été approuvé, lors de la dernière réunion du conseil, pour la somme de 3 659.76 € T.T.C. Il informe que des travaux supplémentaires ont été réalisés par cette même entreprise. Il expose ensuite le devis de l'entreprise T.S.L. pour la réalisation d'un bar, en continuité du bar existant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, approuve :

- les travaux supplémentaires réalisés par l'entreprise ROQUES pour la somme de 1 554.50 € ;
- l'offre de la société T.S.L. pour la réalisation d'un bar, pour la somme de 2 978.04 € T.T.C.

Les dépenses seront inscrites au budget 2013 de la commune, en section d'investissement, à l'opération 9292.

3°) ETUDE URBAINE – Approbation du Cahier des Charges

M. le Maire informe qu'une réunion a eu lieu, lundi 8 avril, avec MM. PEREZ du CAUE et TEISSIER du Conseil Général, afin de finaliser le cahier des charges qui va être adressé aux candidats qui ont été retenus par la commission d'appel d'offres.

Afin de se faire assister dans cette étude, M. le Maire propose de faire appel au Bureau d'Etudes B.E.T.U. qui, pour une assistance à Maîtrise d'ouvrage, propose la somme globale de 6 458.40 € T.T.C.

Ce bureau suivra et assistera la commune dans les aspects administratifs et financiers de cette étude et fera réaliser l'analyse prospective financière à B.S.T. Consultant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, approuve cette assistance à maîtrise d'ouvrage. Celle-ci sera prise en compte dans le cadre du marché à bons de commande qui a été signé en décembre 2012.

La dépense sera inscrite au budget 2013 de la commune, en section d'investissement, à l'opération 9296.

**4°) COMMUNAUTE DE COMMUNES DES AVANT-MONTS DU CENTRE HERAULT – Représentativité
2014**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, qu'au plus tard six mois avant le 31 décembre de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux (30 juin 2013 en l'espèce), il est procédé à la fixation du nombre et de la répartition par communes des sièges du conseil communautaire des EPCI à fiscalité propre.

Le nombre total de sièges que comptera l'organe délibérant de la Communauté de Communes des Avant-Monts du Centre Hérault, ainsi que celui attribué à chaque commune membre, sera constaté par arrêté du Préfet, au plus tard le 30 septembre 2013.

Le conseil communautaire compte actuellement 58 délégués et la commune de Laurens dispose de 4 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

Dans l'objectif de réunir la majorité qualifiée des conseils municipaux requise pour fixer à 41 le nombre des délégués communautaires qui composeront son assemblée à l'issue du prochain scrutin municipal, le conseil de la communauté de communes, *par délibération en date du 11 mars 2013*, a pris l'initiative de proposer aux communes membres une répartition entre elles de ces 41 sièges aussi juste et équitable que possible dans le respect des dispositions légales.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- de fixer à 41 le nombre des délégués appelés à siéger au sein de la future assemblée communautaire de la communauté de communes des Avant-Monts du centre Hérault à l'issue du prochain renouvellement général des conseils municipaux ;

- de répartir entre les communes membres de l'intercommunalité ces 41 sièges ainsi qu'il suit, résultat de l'application du mode de calcul suivant :

1 siège attribué à chaque commune (18)

le solde des sièges (23) réparti entre les communes au prorata de leur population municipale en vigueur

COMMUNES	Population	NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES	NOMBRE DE DELEGUES SUPPLEANTS
Autignac	852	2	
Cabrerolles	363	2	
Caussinjoûls	128	1	1
Faugères	551	2	
Fos	120	1	1
Fouzilhon	219	1	1
Gabian	820	2	
Laurens	1436	3	
Magalas	2977	6	
Margon	550	2	
Montesquieu	65	1	1
Neffiès	993	3	
Pouzolles	1060	3	
Puimisson	1003	3	
Roquessels	123	1	1
Roujan	1931	4	
Saint-Geniès-de-Fontedit	1389	3	
Vailhan	169	1	1
TOTAL	14749	41	6

M. le Maire est chargé, de notifier la présente délibération au Président de la communauté de communes et à M. le Préfet et il est autorisé à prendre toute mesure et à signer tout document nécessaires à sa mise en œuvre.

Mme la secrétaire de mairie présente les documents relatifs aux comptes administratifs et comptes de gestion 2012 ainsi que les budgets primitifs 2013 pour les budgets ASSAINISSEMENT, MAPAD et COMMUNE.

5°) COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

Après avoir examiné les documents budgétaires présentés, sous la présidence de Mme Annick ROMERO et hors de la présence de M. le Maire, le conseil municipal à l'UNANIMITE, approuve les comptes administratifs 2012 qui s'établissent ainsi :

ASSAINISSEMENT

Section exploitation :

DEPENSES : 32 722.59 €
RECETTES : 69 296.66 €

Résultat de l'exercice : + 36 574.07 €

Reprise de l'excédent :
de clôture de l'exercice 2011 0.00 €

**RESULTAT DE CLOTURE
DE L'EXERCICE 2012 :** +36 574.07 €

Section investissement :

DEPENSES : 891 545.70 €
RECETTES : 914 835.84 €

Résultat de l'exercice : + 23 290.14€

Reprise du déficit:
de clôture de l'exercice 2011 : - 153 882.60 €

**RESULTAT DE CLOTURE
DE L'EXERCICE 2012 :** - 130 592.46 €

RESTE A REALISER à reporter en 2013

DEPENSES : 13 300.00 €
RECETTES : 91 206.00 €

RESULTAT CUMULE 2012 : - 52 686.46 €

MAPAD (MAISON DE RETRAITE)

Section fonctionnement :

DEPENSES : 63 112.45 €
RECETTES : 180 000.00 €

Résultat de l'exercice : + 116 887.55 €

Reprise de l'excédent :
de clôture de l'exercice 2011 0.00 €

**RESULTAT DE CLOTURE
DE L'EXERCICE 2012 :** + 116 887.55 €

Section investissement :

DEPENSES : 162 730.26 €
RECETTES : 118 439.43 €

Résultat de l'exercice : - 44 290.83€

Reprise du déficit:
de clôture de l'exercice 2011 : - 101 829.70 €

**RESULTAT DE CLOTURE
DE L'EXERCICE 2012 :** - 146 120.53 €

RESTE A REALISER à reporter en 2013

DEPENSES : 60 985.87 €
RECETTES : 83 000.00 €

RESULTAT CUMULE 2012 : - 124 106.40 €

COMMUNE

Section fonctionnement :

DEPENSES : 868 027.49 €
RECETTES : 1 115 300.68 €

Résultat de l'exercice : + 247 273.19 €

Reprise de l'excédent :
de clôture de l'exercice 2011 0.00 €

RESULTAT DE CLOTURE

DE L'EXERCICE 2012 : + 247 273.19 €

Section investissement :

DEPENSES : 355 025.04 €
RECETTES : 544 765.03 €

Résultat de l'exercice : + 189 739.90€

Reprise du déficit:
de clôture de l'exercice 2011 : - 69 249.07 €

RESULTAT DE CLOTURE

DE L'EXERCICE 2012 : + 120 490.92 €

RESTE A REALISER à reporter en 2013

DEPENSES : 1 062 777.00 €
RECETTES : 475 871.00 €

RESULTAT CUMULE 2012 : - 466 415.08 €

PAE « Les Hons »

M. le Maire rappelle que ce budget annexe a été ouvert par délibération en date du 22 juin 2007 afin de retracer de façon spécifique les dépenses et les recettes générées par le Programme d'Aménagement d'Ensemble « Les Hons ».

Ce programme n'ayant pas abouti, il a été abrogé par décision du conseil municipal le 05 septembre 2011. Ce budget n'a donc plus lieu d'exister.

Le compte administratif, ainsi que le compte de gestion 2011 dressé par le comptable public, ont été votés en 2012 et il a été constaté qu'aucune écriture ne figure au compte administratif et au compte de gestion 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, accepte la clôture définitive de ce budget annexe.

6°) COMPTES DE GESTION 2012

ASSAINISSEMENT, MAPAD, COMMUNE & PAE. « LES HONS »,

M. le maire expose que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures 2012.

Après avoir constaté que toutes les opérations sont exactes et régulières, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve les comptes de gestion 2012 dressés par M. HERNANDEZ Albert.

7°) AFFECTATIONS DES RESULTATS 2012 ASSAINISSEMENT, MAPAD et, COMMUNE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, décide d'affecter les résultats d'exécution de la section de fonctionnement de la façon suivante :

ASSAINISSEMENT : 36 574.07 €

Section d'exploitation – Report Compte 002 : 0 €

Section d'investissement - article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé: 36 574.07 €

MAPAD : 116 887.55€

Section de fonctionnement – Report Compte 002 : 0.00 €

Section d'investissement - article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 116 887.55 €

COMMUNE : 247 273.19 €

Section de fonctionnement – Report Compte 002 : 0.00 €

Section d'investissement - article 1068 : 247 273.19 €

8°) BUDGETS PRIMITIFS 2013

Après avoir entendu les propositions et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, adopte les opérations d'investissement et les budgets proposés qui se résument et s'équilibrent ainsi :

ASSAINISSEMENT

Fonctionnement : 71 002 €

Investissement : 188 892 €

Opération 903 – TRAVAUX DIVERS

Opération 910 – NOUVELLE STATION D'EPURATION

MAPAD :

Fonctionnement : 180 000 €

Investissement : 328 456 €

Opération non affectée : Construction local annexe et réaménagement locaux existants.

COMMUNE :

Fonctionnement : 1 030 017 €

Investissement : 1 530 246 €

Opération 9207 – ACQUISITION DE MATERIEL et OUTILLAGE

Opération 9270 – TRAVAUX DE VOIRIE

Opération 9271 – TRAVAUX DE BATIMENTS

Opération 9273 – RESTAURANT SCOLAIRE

Opération 9279 – ECLAIRAGE PUBLIC

Opération 9283 – RESTRUCTURATION CIMETIERE

Opération 9284 – ACQUISITION DE TERRAINS

Opération 9286 – RESEAU EAU POTABLE

Opération 9287 – VIDEO SURVEILLANCE

Opération 9290 – RESEAU ELECTRICITE

Opération 9291 – AMENAGEMENT TRAVERSE DU VILLAGE

Opération 9292 – AMENAGEMENT PARC DE LA SOURCE

Opération 9293 – AIRE MIXTE DE LAVAGE

Opération 9294 – COURTS DE TENNIS

Opération 9295 – LES HONS

Opération 9296 – ETUDE URBAINE

9°) AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDES NON SUIVIES DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

L'instruction budgétaire comptable M14 rend obligatoire l'amortissement les frais d'études enregistrés au compte 2031 lorsque celles-ci ne sont pas suivies de travaux d'investissement. La durée de l'amortissement ne peut dépasser 5 ans.

Lors de la présentation du budget 2013 de la commune, il a été exposé la nécessité d'amortir 2 études qui n'ont pas été suivies de travaux. M. e Maire propose donc de fixer la durée de l'amortissement de ces études.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'amortir, sur une durée de 5 ans, les frais d'études qui ne sont pas suivies de travaux d'investissement.

10°) TAUX D'IMPOSITION 2013

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de 2012 pour 2013, à savoir :

Taxe d'habitation : 16.96%

Taxe foncière (bâti) : 19.43 %

Taxe foncière (non bâti) : 66.56%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve le maintien des taux en 2013.

11°) QUESTIONS DIVERSES

TENNIS – AMENAGEMENT SECTEUR LA MURELLE

Monsieur le Maire expose le devis pour les travaux effectués par l'entreprise CABANEL qui s'élève à 10 795.22 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve ces travaux et dit que la dépense sera inscrite au budget de la commune, en section d'investissement, à l'opération 9294

Clôture de la séance à 19H30.

Le Maire
François ANGLADE